



Développement du campus d'Aurillac :

L'Université d'Auvergne, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et le Conseil Général du Cantal renforcent leurs liens

Vendredi 10 décembre 2010 à 16h00

Salle de réunion - Bâtiment Biologie (rez-de-chaussée) Campus Universitaire - 100, rue de l'Égalité

Philippe Dulbecco, Président de l'Université d'Auvergne, Vincent Descoeur, Président du Conseil Général et Député du Cantal, Jacques Mézard, Sénateur du Cantal, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et Jean-Marc Lavest, Directeur de l'IUT, s'approprient à signer une convention visant à développer la formation supérieure, la recherche et l'innovation scientifique et économique dans le département du Cantal et le campus d'Aurillac.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et l'Université d'Auvergne, en particulier à travers son Institut Universitaire de Technologie (IUT), afin de contribuer au développement de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation scientifique et économique dans le Département du Cantal et plus particulièrement sur le Campus d'Aurillac. Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette convention ont aussi pour objectif de contribuer au dynamisme du département et de l'agglomération aurillacoise.

700 étudiants suivent en effet chaque année les formations dispensés par l'IUT de l'Université d'Auvergne à Aurillac en Génie Biologique, Gestion des Entreprises et Administrations, Gestion des ressources humaines, Biotechnologies, Industrie agro-alimentaire, Logistique, Agronomie, Gestion de la production industrielle, Systèmes informatiques et logiciels, ...

La Fondation de l'Université d'Auvergne

Profondément ancrée dans le territoire auvergnat, l'Université d'Auvergne a créé dès juin 2008 sa Fondation, la première à voir le jour dans le cadre de la loi d'autonomie des universités. Cette structure présidée par Henri Chibret, président des Laboratoires Théa, contribue à intensifier l'attractivité du territoire auvergnat en conjuguant les forces des entreprises, de l'université et des collectivités locales.

Le soutien financier apporté par les entreprises dans le cadre de sa Fondation permet à l'Université d'Auvergne de porter plus loin ses projets : création de chaires d'excellence, promotion d'universités d'été en Auvergne, modernisation des outils pédagogiques et amélioration des conditions de vie étudiante, accompagnement financier des étudiants et jeunes chercheurs les plus prometteurs, consolidation de la politique de développement international.

Le Conseil Général du Cantal, en qualité de membre fondateur de la Fondation de l'Université d'Auvergne, contribue aux actions de soutien et promotion de la recherche d'excellence, d'insertion professionnelle des étudiants, de développement de l'innovation et de création d'entreprises, d'accroissement de la reconnaissance et de l'attractivité internationales de l'Université d'Auvergne.

Renseignements et contact Presse :

Sylvain GARCIA
Chargé de Communication
Université d'Auvergne
Tél. : 04 73 17 72 74